

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Conseil municipal du 14 décembre 2021 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Guillaume Chapet Adjoint, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Paul Lanouguere, Jean-Pierre Girard, et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Gabriel Massart donne pouvoir à Titouan Poncelin
Thomas Bonfils donne pouvoir à Thierry Masson

Secrétaire : Christine Groetzinger

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 9 novembre 2021

DELIBERATIONS :

Convention unique avec le centre de gestion :

Comme chaque année le centre de gestion propose des prestations aux communes. Pour la bonne gestion des carrières des agents, il est préférable d'autoriser Mr le maire à signer la convention unique avec le CDG sur la partie Ressources Humaines, afin de leur confier les prestations de gestion des ressources humaines. Les membres autorisent, à l'unanimité, Mr le maire à signer cette convention.

Clôture des régies :

Monsieur le maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 nous avons l'obligation de proposer aux administrés le paiement en ligne des titres de recette. Afin de faciliter la gestion de ce nouveau service et après avis de la trésorerie, il convient de clôturer nos régies pour permettre aux villarons un large choix de paiement (espèces jusqu'à 300€, chèques à la trésorerie et carte bancaire sur le site de la DGFIP).
Vote à l'unanimité.

Réfection Toit de l'église

Monsieur le maire explique que le toit de l'église s'abîme. Une demande de subvention DETR a été demandée, le prix étant plus élevé que celui du remplacement du columbarium. Le devis est de 16680€ TTC par la société DAMEME. Monsieur le maire demande au conseil de délibérer sur ce changement de demande de subvention DETR et de l'autoriser à effectuer toutes demandes de subventions et aides concernant cette réfection.
Vote à l'unanimité.

Encaissement des chèques des accompagnants au repas des anciens

Monsieur le maire demande de fixer le prix des accompagnants au repas des anciens créé par le CCAS, à 35€ par repas et d'encaisser les chèques sur le CCAS.

Délibération : Vote à l'unanimité du prix et de l'encaissement des chèques des accompagnants du repas des anciens.

Informations

Point Commission Stationnement

Présentation du plan de stationnement Alterné : à finaliser

Création d'un document de présentation des deux choix : à créer

Création du document de vote : à créer

Processus de vote : Thierry et un élu passeront chez les habitants de la rue de l'église avec une urne. Notre service civique prendra les rendez-vous.

Équipements et investissements : en plus du marquage, un ou deux radars pédagogiques avec une gestion des statistiques de vitesse couplé à une caméra vidéo de contrôle de dépassement de vitesse : La valeur répressive de ce système et sa légalité est en interrogation auprès de la gendarmerie par notre référent gendarmerie. Les dos d'âne, écluses, gendarmes couchés ont été écartés.

Evaluation des coûts et devis : à faire.

Entretien du parking du foyer : Nous avons deux prestataires pour l'entretien du parking du foyer, le conseil décide d'avoir un ou deux devis supplémentaires avant de prendre une décision.

Jardins communaux : Titouan propose une modification de la durée de la convention de location des jardins communaux, la période actuelle est d'un an et passera par tacite reconduction pour une durée totale de 3 ans, reconductible par période de 3 ans. Pour amener les locataires à économiser l'eau il a été discuté de faire payer à la consommation. Après étude, le coût administratif et d'investissement serait supérieur au coût de l'eau : 4m3 utilisés cette année.

Noel des enfants

De bonnes retombées concernant le spectacle notamment des petits, un goûter panier a été distribué, et le père Noël a distribué les cadeaux de Noël. Une personne avait fait l'acquisition de cadeaux pour ses deux petits-enfants présents le jour de l'évènement et a demandé au CCAS l'accord de les faire distribuer par notre père Noël. Les membres du CCAS ont accepté cette demande.

Visio Procureur :

Monsieur le procureur a expliqué ses directions stratégiques :

- Souhait de donner plus de pouvoir aux maires et adjoints sur le rappel à l'ordre, ceci sur un comportement constitutif à une infraction.

- Souhait de prononcer plus de TIG (travail d'intérêt général), il faut que les communes jouent le jeu, prévoir un tuteur, il faut être habilité par la signature d'une convention avec le procureur, l'assurance est à la charge de l'Etat.
- Pour les villes de plus de 5000 habitants mise en place un conseil des droits et devoir des familles, ceci doit être délibéré. Concertation avec la famille des problèmes liés aux mineurs, de femme en situation de soumission, ...
- **Nouveau** un service de lutte contre les violences conjugales avec priorité de traitement, organisation de l'hébergement et accompagnement, plus besoin de plainte au poste, les signes objectifs de la violence ou plainte sur un lieu quelconque suffit.

Les moyens : bracelet anti-rapprochement, téléphone d'urgence, interpellation immédiate, unité judiciaire de conservation des preuves, gestion des violences diverses (pression, séquestre de papier administratif, ; ; ;), dépôt de plainte simplifiée et lien avec l'association paroles de femmes.

Proposition d'un nom pour la bibliothèque

Le groupe des bénévoles de la bibliothèque propose de donner le nom de « Janine Hérisson » (ancienne résistante, traductrice et résidente sur la commune durant plus de 50 ans) à la Médiathèque de Villiers. La demande a été faite la veille du Conseil, Monsieur le maire propose que la décision soit reportée. Gabriel Massart prendra en charge cette proposition, une communication plus ample doit être faite ultérieurement aux villarons.

Dératisation

Le contrat de dératisation vient à terme, il a été décidé de recevoir plusieurs devis avec une augmentation du nombre de passage.

Modification des binômes :

Thomas Bonfils rejoint la commission culture, animation, sport gérée par Guillaume. Gabriel Massart se consacrera uniquement à la médiathèque et musique en direct avec Monsieur le maire.

Zéro artificialisation :

Mise en place en 2012

Etape 1 (2022) création d'une charte (Parc Naturel Régional et communautés de communes

Etape 2 : (2024) plus d'extension sur des terres agricoles, boisées, vergers, ... , utilisation des friches industrielles

Etape 3 (2026) : compensation : pour une surface construite, la même surface doit être rendue à la nature.

Etape 4 (2030) interdiction de construire sur des terres intra ville / village

Investissements 2022

Les conseillers communiquent les investissements qu'ils souhaiteraient pour 2022.

Questions diverses

Fin de séance 23 h.10.

Fait et délibéré en séance, le 14 décembre 2021.